

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 1 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745  
Code du produit: BAX745  
UFI: 4TD0-A04W-100C-DCH4

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Vernis

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **AREKSON GROUP S.L.**  
Adresse: Polígono Haizpea, 2  
Ville: 20150 - ADUNA  
Province ou région: Guipúzcoa  
Numéro de Téléphone: +34 943361240  
E-mail: info@arekson.com  
Web: www.arekson.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +34 943361240 ( du lundi au jeudi de 8h à 17h et vendredi de 8h à 13h30)  
FRANCE : ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Aerosol 1 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 : Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

##### Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

#### **Danger**

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 2 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...  
P377 Fuite de gaz inflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.  
P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.  
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale / nationale / internationale.

### Phrases EUH:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Contient:

butan-1-ol  
acétone, propan-2-one, propanone  
acétate de n-butyle  
Hydrocarbures, C9, aromatics

### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.  
Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.  
Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008
--------------	-----	---------------	---

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745



Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023

Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 3 de 24

Date d'impression: 30/08/2024

			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
Index No: 603-019-00-8 CAS No: 115-10-6 CE No: 204-065-8	[1] [2] diméthyl éther	30 - 50 %	Flam. Gas 1A, H220	-
Index No: 606-001-00-8 CAS No: 67-64-1 CE No: 200-662-2	[1] [2] acétone, propan-2-one, propanone	10 - 20 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 607-025-00-1 CAS No: 123-86-4 CE No: 204-658-1	[2] acétate de n-butyle	5 - 10 %	Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 603-004-00-6 CAS No: 71-36-3 CE No: 200-751-6	[2] butan-1-ol	2.5 - 5 %	Acute Tox. 4 *, H302 - Eye Dam. 1, H318 - Flam. Liq. 3, H226 - Skin Irrit. 2, H315 - STOT SE 3, H335 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 601-022-00-9 CAS No: 1330-20-7 CE No: 215-535-7	[1] [2] xylène	2.5 - 5 %	Acute Tox. 4, H312 - Acute Tox. 4, H332 - Aquatic Chronic 3, H412 - Asp. Tox. 1, H304 - Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 3, H226 - Skin Irrit. 2, H315 - STOT RE 2, H373 - STOT SE 3, H335	-
CAS No: 128601-23-0 CE No: 918-668-5	Hydrocarbons, C9, aromatics	2.5 - 5 %	Aquatic Chronic 2, H411 - Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H335 - STOT SE 3, H336	-
CE No: 905-562-9	reaction mass of ethylbenzene and m-xylene and p-xylene	1 - 2.5 %	Acute Tox. 4, H312 - Acute Tox. 4, H332 - Flam. Liq. 3, H226 - Skin Irrit. 2, H315	Inhalation: ETA = 11 mg/L
Index No: 607-195-00-7 CAS No: 108-65-6 CE No: 203-603-9	[1] [2] acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1 - 20 %	Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H336	-

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 4 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

Index No: 603-016-00-1 CAS No: 123-42-2 CE No: 204-626-7	[2] 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one, alcool diacétonique	0.3 - 1 %	Eye Irrit. 2, H319	Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 10 %
Index No: 601-023-00-4 CAS No: 100-41-4 CE No: 202-849-4	[1] [2] éthylbenzène	0.3 - 1 %	Acute Tox. 4 *, H332 - Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT RE 2, H373(organos de audición)	-
Index No: 607-035-00-6 CAS No: 80-62-6 CE No: 201-297-1	[1] [2] méthacrylate de méthyle, 2-méthylprop-2énoate de méthyle, 2-méthylpropénoate de méthyle	0 - 0.05 %	Flam. Liq. 2, H225 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317 - STOT SE 3, H335	-

(\* ) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

\* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

[1] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle européenne. (voir section 8.1).

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

MÉLANGE IRRITANT. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des phlyctène ou une dermatose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

Les symptômes peuvent survenir après l'exposition, donc en cas d'exposition directe au produit, en cas de doute, ou lorsque les symptômes d'inconfort persistent, consultez un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à des personnes inconscientes. Les premiers intervenants doivent prêter attention à leur propre protection et utiliser les protections individuelles recommandées en cas de risque d'exposition. Porter des gants de protection lors de l'administration des premiers soins.

#### En cas d'inhalation.

L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence et, dans les cas extrêmes, une perte de conscience.

Retirez la personne affectée de la zone contaminée et transférez-la à l'air libre. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquez la respiration artificielle. Si inconscient, placez-le dans une position de récupération appropriée. Gardez-le couvert de vêtements chauds tout en recherchant des soins médicaux.

#### En cas de contact avec les yeux.

Le contact avec les yeux provoque de graves rougeurs, douleurs et brûlures.

Retirez les lentilles cornéennes. Irriguer les yeux avec beaucoup d'eau propre et fraîche pendant au moins 15 minutes.

tirant les paupières jusqu'à ce que l'irritation disparaisse. Demandez immédiatement une assistance médicale spécialisée.

#### En cas de contact avec la peau.

Le contact avec la peau provoque des rougeurs et des douleurs.

En cas de contact prolongé, la peau peut se dessécher.

Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement les zones affectées avec beaucoup d'eau froide ou tiède et de savon neutre, ou avec un autre produit adapté au nettoyage de la peau. N'utilisez pas de solvants.

#### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, il peut provoquer une irritation de la gorge, des douleurs abdominales, une somnolence, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou le récipient. Ne pas faire vomir.

Gardez le patient au repos.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 5 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les rubriques 4.1 et 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Informations destinées au médecin: le traitement doit viser à contrôler les symptômes et les conditions cliniques du patient.  
Antidotes et contre-indications: Il n'y a pas d'antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus graves, mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser pour l'extinction: jet d'eau direct. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre le feu, car le feu peut se propager.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

#### Risques particuliers.

Se décompose en cas d'échauffement intense. Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En raison de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote. Irritant. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut être nocive pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers.

Équipement de protection spécial: Selon l'ampleur du feu, l'utilisation de combinaisons de protection contre la chaleur, d'un appareil respiratoire autonome, de gants, de lunettes de protection ou de masques faciaux et de bottes peut être nécessaire. Si l'équipement de protection contre les incendies n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, éteignez le feu à partir d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. EN469 fournit un niveau de protection de base en cas d'incident chimique.

#### Équipement de protection anti-incendies.

Autres recommandations: Refroidir les réservoirs, citernes ou conteneurs à proximité de la source de chaleur ou de feu avec de l'eau. Tenez compte de la direction du vent. Empêcher les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Isoler la zone et veiller à une bonne ventilation. L'accumulation dans les sous-sols, les fosses ou tout autre espace confiné ou zone déprimée peut s'avérer dangereuse. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de déversement important ou en cas de contamination de lacs, rivières ou égouts, informer les autorités compétentes, selon la législation locale. Éviter la contamination des systèmes d'évacuation d'eau, des eaux superficielles ou souterraines, du sol et du sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Utiliser de la mousse de savon pour détecter de petites fuites. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Veillez à bien ventiler pour éliminer l'accumulation de gaz et de vapeur.

En caso de que el gas condense:

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié. Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 6 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.  
Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Les gaz à pression doivent être manipulés par des personnes correctement formées et ayant de l'expérience. Utiliser des appareils appropriés pour la pression et la température d'alimentation. Protégez les récipients des dommages physiques et gardez les vannes propres et en parfait état. Ne pas manipuler l'emballage d'origine.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 30 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Ne pas entreposer à des conditions qui peuvent favoriser la corrosion du récipient. Protéger les récipients contre les dommages physiques et les vérifier périodiquement pour vous assurer de leur bon état.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES (net)	150	500

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
diméthyl éther	115-10-6	European Union [1]	Huit heures	1000	1920
			Court terme		

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023

Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 7 de 24

Date d'impression: 30/08/2024

		France [2]	Huit heures	1000	1920
			Court terme		
acétone, propan-2-one, propanone	67-64-1	European Union [1]	Huit heures	500	1210
			Court terme		
		France [2]	Huit heures	500	1210
			Court terme	1000	2420
acétate de n-butyle	123-86-4	France [2]	Huit heures	50	241
			Court terme	150	723
butan-1-ol	71-36-3	France [2]	Huit heures		
			Court terme	50	150
xylène	1330-20-7	European Union [1]	Huit heures	50 (skin)	221 (skin)
			Court terme	100 (skin)	442 (skin)
		France [2]	Huit heures	50 (Risque de pénétration percutanée)	221 (Risque de pénétration percutanée)
			Court terme	100 (Risque de pénétration percutanée)	442 (Risque de pénétration percutanée)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	European Union [1]	Huit heures	50 (skin)	275 (skin)
			Court terme	100 (skin)	550 (skin)
		France [2]	Huit heures	50 (Risque de pénétration percutanée)	275 (Risque de pénétration percutanée)
			Court terme	100 (Risque de pénétration percutanée)	550 (Risque de pénétration percutanée)
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one, alcool diacétonique	123-42-2	France [2]	Huit heures	50	240
			Court terme		
éthylbenzène	100-41-4	European Union [1]	Huit heures	100 (skin)	442 (skin)
			Court terme	200 (skin)	884 (skin)
		France [2]	Huit heures	20 (Risque de pénétration percutanée)	88,4 (Risque de pénétration percutanée)
			Court terme	100 (Risque de pénétration percutanée)	442 (Risque de pénétration percutanée)
méthacrylate de méthyle, 2-méthylprop-2-énoate de méthyle, 2-méthylpropénoate de méthyle	80-62-6	European Union [1]	Huit heures	50	
			Court terme	100	
		France [2]	Huit heures	50	205
			Court terme	100	410

[1] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[2] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
-----	-----------	------	--------

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023

Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 8 de 24

Date d'impression: 30/08/2024

diméthyl éther CAS No: 115-10-6 EC No: 204-065-8	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	1894 (mg/m <sup>3</sup> )
acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	1210 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	200 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	2420 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	186 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	62 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	62 (mg/kg bw/day)
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Court terme, Effets systémiques	11 (mg/kg)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Court terme, Effets systémiques	6 (mg/kg)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	11 (mg/kg)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	6 (mg/kg)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	600 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	300 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	600 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	300 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	300 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	35,7 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	300 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	37,5 (mg/m <sup>3</sup> )
butan-1-ol CAS No: 71-36-3 EC No: 200-751-6	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	310 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	55 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	3,125 (mg/kg bw/day)

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745



Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023

Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 9 de 24

Date d'impression: 30/08/2024

xylène CAS No: 1330-20-7 EC No: 215-535-7	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	77 (mg/m <sup>3</sup> )
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS No: 108-65-6 EC No: 203-603-9	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	275 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	33 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	36 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	796 (mg/kg)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	320 (mg/kg)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	550 (mg/m <sup>3</sup> )
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one, alcool diacétonique CAS No: 123-42-2 EC No: 204-626-7	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	66,4 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	66,4 (mg/m <sup>3</sup> )
éthylbenzène CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	77 (mg/m <sup>3</sup> )
méthacrylate de méthyle, 2-méthylprop-2-énoate de méthyle, 2-méthylpropénoate de méthyle CAS No: 80-62-6 EC No: 201-297-1	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	208 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	208 (mg/m <sup>3</sup> )

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
diméthyl éther CAS No: 115-10-6 EC No: 204-065-8	Fresh water	0,155 (mg/L)
	Marine water	0,016 (mg/L)
	Sédiment (Fresh water)	0,681 (mg/kg)
	Sédiment ( Marine water)	0,069 (mg/kg)
	STP	160 (mg/L)
	Soil	0,045 (mg/kg)
	Intermittent release	0,36 (mg/L)
	eau (eau douce)	10,6 (mg/L)
acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	eau (eau de mer)	1,06 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	21 (mg/L)
	STP	100 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	30,04 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	3,04 (mg/kg sediment dw)
	soil	29,5 (mg/kg soil dw)
	acétate de n-butyle	eau (eau douce)

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745



Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 10 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	eau (eau de mer)	0,018 (mg/l)
	eau (rejets intermittents)	0,36 (mg/l)
	STP	35,6 (mg/l)
	sédiment (eau douce)	0,981 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	0,0981 (mg/kg sediment dw)
butan-1-ol CAS No: 71-36-3 EC No: 200-751-6	eau (eau douce)	0,082 (mg/L)
	eau (eau de mer)	0,0082 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	2,25 (mg/L)
	STP	2476 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	0,178 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	0,0178 (mg/kg sediment dw)
	soil	0,015 (mg/kg soil dw)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS No: 108-65-6 EC No: 203-603-9	eau (eau douce)	0,635 (mg/L)
	eau (eau de mer)	0,0635 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	6,35 (mg/L)
	STP	100 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	3,29 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	0,329 (mg/kg sediment dw)
	soil	0,29 (mg/kg soil dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>	
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Vernis</b>	
<b>Protection respiratoire:</b>		
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.	
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405	
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et d'exhalation de l'adaptateur facial.	
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.	
Type de filtre nécessaire:	A2	
<b>Protection des mains:</b>		
PPE:	Gants non jetables de protection contre les produits chimiques	

- Continue à la page suivante. -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 11 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels le gant a été testé.				
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420				
Maintenance:	Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont remplacés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant.				
Observations:	Remplacer les gants s'ils présentent des ruptures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté extérieure peut les rendre moins résistants.				
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.):	> 480	Epaisseur du matériau (mm):	0,35
<b>Protection des yeux:</b>					
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale				
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.				
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168				
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.				
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.				
<b>Protection de la peau:</b>					
PPE:	Vêtements de protection contre les produits chimiques				
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être portés près du corps. Il faut fixer le niveau de protection en fonction d'un paramètre d'essai appelé «Temps de passage» (BT. Breakthrough Time) qui indique le temps que le produit chimique tarde à traverser le matériel.				
Normes CEN:	EN 464, EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034				
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.				
Observations:	Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux, des mouvements et des positions que l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son activité.				
PPE:	Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques, de protection contre les produits chimiques				
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels les chaussures ont été testées.				
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345				
Maintenance:	Pour bien entretenir ce type de chaussures de sécurité, il est indispensable de suivre les instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées dès qu'elles sont abîmées.				
Observations:	Nettoyer les chaussures régulièrement et les sécher lorsqu'elles sont humides, mais les placer trop près d'une source de chaleur, afin d'éviter tout changement brusque de température.				

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Gaz - comprimé

Couleur: Incolore

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non disponible (mélange)

Point de fusion: Sans objet (mélange)

Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -25 °C

Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites inférieure d'explosion: 2,8

Limites supérieure d'explosion: 20,6

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 12 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

Point d'éclair: -36 °C (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)  
Température d'auto-inflammation: 314 °C  
Température de décomposition: Non disponible °C  
pH: Non disponible (La substance/le mélange est un gaz).  
Viscosité cinématique: Non applicable  
Solubilité: Non disponible  
Hydro solubilité: immiscible  
Liposolubilité: Non disponible  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): No aplicable (mezcla)  
Pression de vapeur: Non disponible  
Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.  
Densité relative: 0,774  
Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.  
Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

### 9.2 Autres informations.

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles:

Propriétés explosives: Les vapeurs peuvent former des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'inflammation.

Liquides comburants:

Propriétés comburantes: Non classé comme oxydant

#### Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité: Non applicable

Point de goutte: Non disponible

Scintillation: Non disponible

% Solides: 13,6

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Corrosivité pour les métaux: il n'est pas corrosif pour les métaux.

Propriétés pyrophoriques: il n'est pas pyrophorique.

### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, alcalis, amines, peroxydes.

### 10.4 Conditions à éviter.

- Chaleur: Tenir à l'écart des sources de chaleur.

- Lumière: évitez l'incidence directe du rayonnement solaire.

- Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé de ne pas laisser les conteneurs ouverts.

- Humidité: évitez les conditions d'humidité extrêmes.

- Pression: sans objet.

- Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais en règle générale, les coups et les manipulations brutales doivent être évités, pour éviter les bosses et les cassures dans les conteneurs et les emballages, en particulier lors de la manipulation du produit en grande quantité et pendant les opérations. chargement et déchargement.

### 10.5 Matières incompatibles.

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières hautement alcalines ou des acides forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

En raison de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: les oxydes d'azote.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 13 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANT. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des phlyctènes ou une dermatose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

MÉLANGE IRRITANT. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

#### Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
diméthyl éther CAS No: 115-10-6 EC No: 204-065-8	Oral	DL50	Rat	>2000 mg/kg
	Cutané	DL50	Rat	>5000 mg/kg
	Inhalation	CL50	Rat	308.5 mg/L (4h)
acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Oral	LD50	Rat	5800 mg/kg bw [1]
	Cutané	LD50	Rabbit	7426 mg/kg
	Inhalation	LC50	Rat	76 mg/L (4h)
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	Oral	LD50	Rat	12789 mg/kg bw [1]
	Cutané	LD50	Rabbit	14112 mg/kg bw [1]
	Inhalation	LC50	Rat	>23.4 mg/L air (4 h) [1]
butan-1-ol CAS No: 71-36-3 EC No: 200-751-6	Oral	LD50	Rat	2290 mg/kg bw [1]
	Cutané	LD50	rabbit	3 430 mg/kg bw [1]
	Inhalation	LC0	Rat	>17.76 mg/L air (analytical) (4 h) [1]
xylène	Oral	LD50	rat (male)	3523 mg/kg bw [1]
	Cutané	DL50	Rat	1100 mg/kg
	Inhalation	LC50	Rat	26 mg/L (4h)

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745



Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 14 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

CAS No: 1330-20-7 EC No: 215-535-7				
Hydrocarbons, C9, aromatics	Oral	LD50	Rat	3592 mg/kg
	Cutané	LD50	Rabbit	> 3160 mg/kg bw [1] [1] study report, 1984. OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CAS No: 128601-23-0 EC No: 918-668-5	Inhalation			
reaction mass of ethylbenzene and m-xylene and p-xylene	Oral	DL50	mouse	5627 mg/kg
	Cutané	DL50	Rat	1100 mg/kg
	Inhalation	ETA		11 mg/L
CAS No: EC No: 905-562-9				
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Oral	LD50	Rat (female)	8532 mg/kg bw [1] [1] Experimental result, 1980. EPA OPP 81-1 (Acute Oral Toxicity).
	Cutané	LD50	Rabbit	>5000 mg/kg bw [1] [1] Dow Chemical Company Reports. Vol. MSD-1582
	Inhalation	LC50	Rat	30 mg/L (4h)
CAS No: 108-65-6 EC No: 203-603-9				
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one, alcool diacétonique	Oral	LD50	rat	3002 mg/kg bw [1] [1] Study report equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
	Cutané	LD50	Rabbit	13630 mg/kg bw [1] [1] Smyth H.F. and Carpenter C.P. J. Ind. Hyg. Toxicol., 30, 63-68 (1948)
	Inhalation	LC50	Rat	>7.6 mg/L (4h)
CAS No: 123-42-2 EC No: 204-626-7				
éthylbenzène	Oral	LD50	Rat	3500 mg/kg bw [1] [1] AMA Archives of Industrial Health. Vol. 14, Pg. 387, 1956
	Cutané	LD50	Rabbit	15400 mg/kg bw [1] [1] Food and Cosmetics Toxicology. Vol. 13, Pg. 803, 1975
	Inhalation			
CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4				
méthacrylate de méthyle, 2-méthylprop-2-énoate de méthyle, 2-méthylpropénoate de méthyle	Oral	LD50	Rat	>5000 mg/kg
	Cutané	LD50	Rabbit	>5000 mg/kg
	Inhalation	LC50	Rat	29.8 mg/L
CAS No: 80-62-6 EC No: 201-297-1				

Il n'y a pas de données toxicologiques expérimentales sur la préparation en tant que telle. La classification toxicologique de ce mélange a été effectuée en utilisant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008 ~ 2017/776 (CLP).

#### EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: non considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagène.

Toxicité pour la reproduction: n'altère pas la fertilité. Il ne nuit pas au développement du fœtus.

Effets via la lactation: Non classé comme produit nocif pour les enfants nourris au lait maternel.

EFFETS RETARDÉS, IMMÉDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME:

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 15 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

Voies d'exposition: Il peut être absorbé par inhalation de vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants supérieures à la limite d'exposition professionnelle établie peut produire des effets néfastes sur la santé, tels qu'une irritation des muqueuses ou du système respiratoire, ainsi que des effets néfastes sur les reins, le foie et système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. En cas d'ingestion, il peut provoquer des irritations de la gorge; Les autres effets peuvent être les mêmes que ceux décrits dans l'exposition aux vapeurs.

Exposition prolongée ou répétée: Un contact répété ou prolongé peut entraîner l'élimination de l'huile naturelle de la peau, entraînant une dermatite de contact non allergique et une absorption par la peau. Une exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR TOXICOCINÉTIKA, METABOLISMO ET DISTRIBUTION:

Absorption cutanée:

Cette préparation contient les substances suivantes pour lesquelles l'absorption cutanée peut être très élevée: Xylène (mélange d'isomères),

Acétate de butan-1-ol, 1-méthyl-2-méthoxyéthyle.

Toxicocinétique de base: Non disponible.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE:

Non disponible.

### 11.2 Informations sur les autres dangers.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

#### Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

### 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité		
	Type	Essai	Valeur
acétone, propan-2-one, propanone	Poissons	LC50 Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	5540 mg/l (96 h) [1]
	Invertébrés aquatiques	NOEC Daphnia pulex D.magna	8800 mg/l (48 h) [1] 100 mg/L
CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Plantes aquatiques	CE50 C.pyrenoidosa	3400 mg/L (48h)
acétate de n-butyle	Poissons		
	Invertébrés aquatiques	NOEC D.magna	23.2 mg/L

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023

Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 16 de 24

Date d'impression: 30/08/2024

CAS No: 123-86-4	EC No: 204-658-1	Plantes aquatiques	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus) EC50 674.7 mg/l (72 h) [1] [1] Method: other: algae growth inhibition test, according to Umweltbundesamt (German Federal Environment Agency) (proposal/draft, version February 1984)
butan-1-ol		Poissons	LC50 Pimephales promelas 1376 mg/L (96 h) [1] [1] Wong, D.C.L, P.B. Dorn, and J.P. Salanitro. 1998. Aquatic Toxicity of Four Oxy-Solvents. Equilon Enterprises, LLC Technical Information Record WTC-3520.
		Invertébrés aquatiques	EC50 Daphnia magna 1328 mg/L (48 h) [1] [1] Wong, D.C.L, P.B. Dorn, and J.P. Salanitro. 1998. Aquatic Toxicity of Four Oxy-Solvents. Equilon Enterprises, LLC Technical Information Record WTC-3520.
CAS No: 71-36-3	EC No: 200-751-6	Plantes aquatiques	EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 225 mg/L (96 h) [1] [1] Study report according to OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
xylène		Poissons	LC50 Fish 15,7 mg/l (96 h) [1] [1] Bailey, H.C., D.H.W. Liu, and H.A. Javitz 1985. Time/Toxicity Relationships in Short-Term Static, Dynamic, and Plug-Flow Bioassays. In: R.C. Bahner and D.J. Hansen (Eds.), Aquatic Toxicology and Hazard Assessment, 8th Symposium, ASTM STP 891, Philadelphia, PA :193-212
		Invertébrés aquatiques	LC50 Crustacean 8,5 mg/l (48 h) [1] [1] Tatem, H.E., B.A. Cox, and J.W. Anderson 1978. The Toxicity of Oils and Petroleum Hydrocarbons to Estuarine Crustaceans. Estuar. Coast. Mar. Sci. 6(4):365-373. Tatem, H.E. 1975. The Toxicity and Physiological Effects of Oil and Petroleum Hydrocarbons on Estuarine Grass Shrimp Palaemonetes pugio (Holthuis). Ph.D. Thesis, Texas A&M University, College Station, TX :133 p
		Plantes aquatiques	NOEC Algae 0.44 mg/L (72h)
Hydrocarbons, C9, aromatics		Poissons	LL50 Oncorhynchus mykiss 9.2 mg/L (96 h) [1] [1] study report, 1994. OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
		Invertébrés aquatiques	EL50 Daphnia magna 3.2 mg/L (48 h) [1] [1] study report, 1994. OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
		Plantes aquatiques	ErL50 Pseudokirchneriella subcapitata 2.9 mg/L (72 h) [1] [1] study report, 1994. OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Poissons	LC50 Pimephales promelas 161 mg/L (96) [1]

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745



Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 17 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

CAS No: 108-65-6 EC No: 203-603-9		[1] Dow Chemical Company (1980) "DOWANOL® PM Acetate: acute toxicological properties and industrial handling hazards", unpublished report.
	Invertébrés aquatiques	CE50 Daphnia sp. 481 mg/L (48h)
	Plantes aquatiques	
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one, diacétonique alcool	Poissons	LC50 Oryzias latipes > 100 mg/L (96 h) [1] [1] Environment Agency of Japan (1997)
	Invertébrés aquatiques	EC50 Daphnia magna > 1000 mg/L (48 h) [1] [1] Environment Agency of Japan (1997)
	Plantes aquatiques	
CAS No: 123-42-2 EC No: 204-626-7	Poissons	LC50 Fish 80 mg/l (96 h) [1] [1] Mayer, F.L.Jr., and M.R. Ellersieck 1986. Manual of Acute Toxicity: Interpretation and Data Base for 410 Chemicals and 66 Species of Freshwater Animals. Resour.Publ.No.160, U.S.Dep.Interior, Fish Wildl.Serv., Washington, DC :505 p. (USGS Data File)
	Invertébrés aquatiques	LC50 Crustacean 16,2 mg/l (48 h) [1] [1] MacLean, M.M., and K.G. Doe 1989. The Comparative Toxicity of Crude and Refined Oils to Daphnia magna and Artemia. Environment Canada, EE-111, Dartmouth, Nova Scotia :64 p
	Plantes aquatiques	EC50 Algae 5 mg/l (72 h) [1] [1] Galassi, S., M. Mingazzini, L. Vigano, D. Cesareo, and M.L. Tosato 1988. Approaches to Modeling Toxic Responses of Aquatic Organisms to Aromatic Hydrocarbons. Ecotoxicol.Environ.Saf. 16(2):158-169. Masten, L.W., R.L. Boeri, and J.D. Walker 1994. Strategies Employed to Determine the Acute Aquatic Toxicity of Ethyl Benzene, a Highly Volatile, Poorly Water-Soluble Chemical. Ecotoxicol.Environ.Saf. 27(3):335-348
CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4	Poissons	LC50 Oncorhynchus mykiss > 79 mg/L (96 h) [1] [1] study report, 1990. EPA OTS 797.1400 (Fish Acute Toxicity Test)
	Invertébrés aquatiques	EC50 Daphnia magna 69 mg/L (48 h) [1] [1] study report, 1990. EPA OTS 797.1300 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test, Freshwater Daphnids)
	Plantes aquatiques	
CAS No: 80-62-6 EC No: 201-297-1		

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Informations sur la biodégradabilité:

Nom	Biodégradabilité			
	Termes	Concentration initiale	% de dégradation	Paramètre

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745



Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023

Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 18 de 24

Date d'impression: 30/08/2024

acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Aerobic	100	96	mg/L	28 d
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	Aerobic		84		5 d
xylène CAS No: 1330-20-7 EC No: 215-535-7	Aerobic		88		28 d
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS No: 108-65-6 EC No: 203-603-9	Aerobic	785	100	mg/L	8 d
éthylbenzène CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4	Aerobic	100	90	mg/L	14 d

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
diméthyl éther CAS No: 115-10-6 EC No: 204-065-8	0,1	-	-	Très faible
acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	-0,24	1	-	Très faible
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	1,78	4	-	Très faible
butan-1-ol CAS No: 71-36-3 EC No: 200-751-6	0,84	-	-	Très faible
xylène CAS No: 1330-20-7 EC No: 215-535-7	2,77	9	-	Faible
reaction mass of ethylbenzene and m-xylene and p-xylene CAS No: EC No: 905-562-9	2,77	9	-	Faible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS No: 108-65-6 EC No: 203-603-9	0,43	1	-	Très faible
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one, alcool diacétonique CAS No: 123-42-2 EC No: 204-626-7	-0,34	-	-	Très faible
éthylbenzène CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4	3,15	1	-	Modéré

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 19 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

## 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.  
Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

## 12.7 Autres effets néfastes.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

N° ONU: 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1, (D)

IMDG: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1

OACI/IATA: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 2

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: Pas Applicable.

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-D,S-U

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

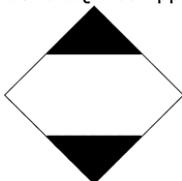


## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 20 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

Procéder conformément au point 6.  
ADR LQ: 1 L  
IMDG LQ: 120 ml  
ICAO LQ: Pas Applicable.



### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

#### Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 86,63 %

Teneur en COV: 676,55 g/l

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux et de certains articles dangereux:

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
28. Substances figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 classées «cancérogène catégorie 1A ou 1B» et énumérées à l'appendice 1 ou à l'appendice 2, respectivement.	Sans préjudice des autres parties de la présente annexe, les dispositions suivantes s'appliquent aux entrées 28 à 30:  1. Ne peuvent être mises sur le marché, ni utilisées:  en tant que substances,  en tant que constituants d'autres substances, ou  dans des mélanges  destinés à être vendus au grand public en concentration individuelle dans la substance ou le mélange égale ou supérieure:  soit à la limite de concentration spécifique pertinente visée à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008,  soit à la limite de concentration générique pertinente visée à l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 21 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

	<p>Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et des mélanges, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage de ces substances et mélanges porte la mention ci-après, inscrite de manière visible, lisible et indélébile:</p> <p>«Réservé aux utilisateurs professionnels».</p> <p>2. Par dérogation, le paragraphe 1 ne s'applique pas:</p> <p>a) aux médicaments à usage médical ou vétérinaire au sens de la directive 2001/82/CE et de la directive 2001/83/CE;</p> <p>b) aux produits cosmétiques au sens de la directive 76/768/CEE;</p> <p>c) aux carburants et produits dérivés d'huiles suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- carburants qui font l'objet de la directive 98/70/CE,</li><li>- produits dérivés des huiles minérales, prévus pour être utilisés comme combustibles ou carburants dans des installations de combustion mobiles ou fixes,</li><li>- combustibles vendus en système fermé (par exemple, bonbonnes de gaz liquéfié);</li></ul> <p>d) aux couleurs pour artistes relevant du règlement (CE) no 1272/2008;</p> <p>e) aux substances énumérées à l'appendice 11, première colonne, pour les applications ou utilisations mentionnées à l'appendice 11, deuxième colonne. Lorsqu'une date est précisée dans la deuxième colonne de l'appendice 11, la dérogation s'applique jusqu'à cette date;</p> <p>f) aux dispositifs relevant du règlement (UE) 2017/745.</p>
<p>29. Substances figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 classées «mutagènes catégorie 1A ou 1B» et énumérées à l'appendice 3 ou à l'appendice 4, respectivement.</p>	<p>Sans préjudice des autres parties de la présente annexe, les dispositions suivantes s'appliquent aux entrées 28 à 30:</p> <p>1. Ne peuvent être mises sur le marché, ni utilisées:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>en tant que substances,</li><li>en tant que constituants d'autres substances, ou</li><li>dans des mélanges</li></ul> <p>destinés à être vendus au grand public en concentration individuelle dans la substance ou le mélange égale ou supérieure:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>soit à la limite de concentration spécifique pertinente visée à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008,</li><li>soit à la limite de concentration générique pertinente visée à l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.</li></ul> <p>Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et des mélanges, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage de ces substances et mélanges porte la mention ci-après, inscrite de manière visible, lisible et indélébile:</p>

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

Version 1 Date d'établissement: 6/11/2023  
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 29/08/2024

Page 22 de 24  
Date d'impression: 30/08/2024

	<p>«Réservé aux utilisateurs professionnels».</p> <p>2. Par dérogation, le paragraphe 1 ne s'applique pas:</p> <p>a) aux médicaments à usage médical ou vétérinaire au sens de la directive 2001/82/CE et de la directive 2001/83/CE;</p> <p>b) aux produits cosmétiques au sens de la directive 76/768/CEE;</p> <p>c) aux carburants et produits dérivés d'huiles suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- carburants qui font l'objet de la directive 98/70/CE,</li><li>- produits dérivés des huiles minérales, prévus pour être utilisés comme combustibles ou carburants dans des installations de combustion mobiles ou fixes,</li><li>- combustibles vendus en système fermé (par exemple, bonbonnes de gaz liquéfié);</li></ul> <p>d) aux couleurs pour artistes relevant du règlement (CE) no 1272/2008;</p> <p>e) aux substances énumérées à l'appendice 11, première colonne, pour les applications ou utilisations mentionnées à l'appendice 11, deuxième colonne. Lorsqu'une date est précisée dans la deuxième colonne de l'appendice 11, la dérogation s'applique jusqu'à cette date;</p> <p>f) aux dispositifs relevant du règlement (UE) 2017/745.</p>
--	--

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 2: Dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwwSV)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. (organos de audición)
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

**Version 1**      **Date d'établissement: 6/11/2023**  
**Version 2 (substitue a la version 1)**      **Date de révision: 29/08/2024**

**Page 23 de 24**  
**Date d'impression: 30/08/2024**

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie cutanée), Catégorie 4  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4  
Aerosol 1 : Aérosol inflammable, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3  
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1  
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2  
Flam. Gas 1A : Gaz inflammable, Catégorie 1A  
Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2  
Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3  
Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2  
Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1  
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'expositions répétées, Catégorie 2  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changements de données du fournisseur (SECTION 1.3).
- Changement de téléphone d'urgence (SECTION 1.4).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Modifications relatives aux précautions de manipulation et de stockage (SECTION 7.2).
- Ajouts de données sur l'exposition (SECTION 8.1).
- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Ajout de valeurs de toxicité (SECTION 11.1).
- Modification de valeurs de toxicité (SECTION 11.1).
- Ajouts de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.1).
- Modification de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.1).
- Ajouts de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.2).
- Ajouts de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.3).
- Modification de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.3).
- Modification de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).
- Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).
- Suppression des abréviations et acronymes (SECTION 16).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.  
BCF: Factor de bioconcentration.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## BAX745-HS CLEAR COAT HEADLIGHT 745

**Version 1**      **Date d'établissement: 6/11/2023**  
**Version 2 (substitue a la version 1)**      **Date de révision: 29/08/2024**

**Page 24 de 24**  
**Date d'impression: 30/08/2024**

correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

**DNEL:** Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

**EC50:** Concentration efficace moyenne.

**PPE:** Équipements de protection individuelle.

**IATA:** Association Internationale de Transport Aérien.

**OACI:** Organisation de l'aviation civile internationale.

**IMDG:** Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

**LC50:** Concentration létale, 50%.

**LD50:** Dose létale, 50%.

**NOEC:** Concentration sans effet observé.

**PNEC:** Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

**RID:** Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

**WGK:** Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.